



Compiègne, vendredi 1 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02737

Pris en application :

- art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n°604/2022/041 du 01/07/2022

**Manifestation nautique et activités nautiques
(Démonstration de canoës-kayaks le samedi 02 juillet 2022)****RIVIERE OISE CANALISEE - BIEF DE BORAN
SUR OISE - COMMUNE DE PRECY SUR OISE****Appel à la vigilance (éviter les remous) (tous les usagers -
dans les deux sens)**

- le 02/07/2022 de 14:00 à 18:00o **Oise canalisée**

entre les pk 47.330 (en aval du pont de Précý sur Oise) et pk 47.630 (en aval du pont de Précý sur Oise) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de l'organisation d'une démonstration de canoës kayaks, le samedi 2 juillet 2022 de 14 heures à 18 heures, en rive droite, sur la commune de Précý sur Oise, en aval du pont de Précý sur Oise, du P.K. 47.330 au P.K. 47.630. Les kayakistes laisseront la priorité au trafic fluvial.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à naviguer avec prudence à l'approche du secteur, à réduire leur vitesse pour éviter les remous et à se conformer aux instructions et consignes qui pourraient leur être données par les agents de Voies navigables de France.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX
Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27**Date limite d'affichage :**

03/07/2022

Chef d'UTI

Signé

Guillaume RIBEIN